



Rapport 2021 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti,  
des espaces publics et des transports tenant lieu de  
document de suivi des Ad'ap « cadre bâti »  
n°073 065 15 D 0472 et n°073 081 15 D 0470

***Avis favorable de la Commission intercommunale pour  
l'accessibilité du 15 avril 2022***

# Sommaire

## Préambule

### I – Les instances de concertation

#### I.1. La Commission intercommunale pour l'accessibilité

#### I.2. Des groupes techniques dans le cadre de l'accessibilité des voiries

### II Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées

### III - L'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports

#### III.1. Le cadre bâti

- Les établissements recevant du public rendus accessibles en 2021 ou dont les travaux ont commencé en 2021 conformément aux Agendas d'Accessibilité Programmée de Grand Chambéry
- Eléments de bilan de l'Ad'Ap
- Nombre d'ERP du cadre bâti accessibles
- Communication externe sur l'accessibilité de nos ERP

#### III.2. La voirie

- Les travaux réalisés en 2021
- Les études en cours
- Mise en conformité des feux tricolores

#### III.3. Les transports

- Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée des services de transports en commun de l'agglomération chambérienne
- Les arrêts de bus
- Le service de substitution

## Préambule

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et conformément à l'obligation faite aux EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, regroupant 5 000 habitants ou plus, de se doter d'une commission intercommunale pour l'accessibilité, les élus de la communauté d'agglomération ont créé cette Commission dont les missions sont notamment les suivantes :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel d'accessibilité,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La communauté d'agglomération a souhaité que cette instance joue non seulement le rôle de la commission pour l'accessibilité prévue par la loi du 11 février 2005 mais contribue aussi, de manière plus large, à inclure la réflexion sur le "handicap" dans les projets et actions portés par la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 a créé les agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Dans un souci de simplification et en accord avec les services de l'Etat, un seul et même document est élaboré, tenant lieu à la fois de rapport annuel sur l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports et de suivi des Agendas D'Accessibilité Programmée pour le cadre bâti.

Il fait l'objet d'un avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité avant validation par le Conseil communautaire.

## I – LES INSTANCES DE CONCERTATION

### I.1. La Commission intercommunale pour l'accessibilité

En 2021, la Commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie le 18 juin 2021 et a été sollicitée pour donner un avis sur le rapport 2020 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi des Ad'ap « cadre bâti » n°073 065 15 D 0472 et n°073 081 15 D 0470.

### I.2. Des groupes techniques dans le cadre de l'accessibilité des voiries et des équipements d'agglomération

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 mais en fin d'année 2021, deux groupes techniques ont pu être remis en place :

- le 24/09/2021, le GT équipements sportifs avec au programme la visite du centre aqualudique,
- le 15/10/2021, le GT Voirie avec au programme des retours d'information sur différents aménagements réalisés pendant l'été 2021 (ex : rue Jean Pierre Veyrat à Chambéry), les chantiers en cours (aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Jacob-Bellecombette et Chambéry, avenue René Cassin à La Motte-Servolex) et les projets à venir tels que l'aménagement de la rue de Gonrat à Bassens, le projet de la RD 1006 et le pont de la Trousse,
- le 15/12/2021, le GT équipements sportifs avec au programme la visite de la piscine de Buisson rond récemment rénovée.

## II – LE RECENSEMENT DE L’OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES

Il appartient à la commission intercommunale pour l’accessibilité d’organiser un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

### Définitions

Selon l’Article R\*111-18-1 du Code de la construction et de l’habitation (CCH), l’accessibilité des bâtiments d’habitation permet aux habitants et aux visiteurs de circuler, d’accéder aux locaux et équipements, d’utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer avec la plus grande autonomie possible. Dans les usages de classification du patrimoine, la notion d’accessibilité s’applique à la chaîne de déplacement de l’entrée de la parcelle à la porte palière du logement.

L’adaptation consiste, à l’intérieur du logement, en la modification d’un équipement (par exemple le remplacement d’une baignoire par une douche, le positionnement de prises à mi-hauteur...), et / ou la modification du cadre bâti (par exemple déplacement de cloison pour la giration d’un fauteuil) réalisées pour faciliter l’autonomie d’une personne en perte de capacités due au handicap ou à l’âge.

### Premiers résultats restant à préciser et consolider

Dans le cadre du recensement RPLS (répertoire du parc locatif social) mais aussi de l’élaboration des conventions d’utilité sociale, les bailleurs sociaux ont réalisé un premier renseignement de l’offre de logements accessibles.

Les logements sont classés en trois catégories :

- 1 = non accessible aux personnes à mobilité réduite

Il s’agit de logements non accessibles aux utilisateurs de fauteuils.

- 2 = accessible, mais non adapté aux personnes à mobilité réduite

Il s’agit de logements accessibles aux utilisateurs de fauteuils. Ces logements n’ont pas fait l’objet d’adaptation.

- 3 = accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite

Il s’agit de logements accessibles aux utilisateurs de fauteuils. Ces logements ont fait l’objet d’adaptation, c’est-à-dire la modification d’un équipement, la modification du cadre bâti pour faciliter l’autonomie d’une personne que ses fragilités soient liées à l’âge ou au handicap (cf exemples ci-dessus).

L’année 2020 a permis de finaliser le recensement de l’offre de logements accessibles. Les données sont actualisées pour 2021.

Il en ressort les résultats suivants :

Logements sociaux du parc public conventionnés au 01/01/2021 sur Grand Chambéry			
Nb total de lgts conventionnés du parc public	Dont nb de lgts non accessibles	Dont nb de lgts accessibles	Dont nb de lgts accessibles et adaptés
14 038	7 784 Soit 55%	5 724 Soit 41%	530 Soit 4%
<i>Pour rappel 13 855 en 2020</i>	<i>Pour rappel 7 756 en 2020</i>	<i>Pour rappel 5 602 en 2020</i>	<i>Pour rappel 497 en 2020</i>

Entre 2018 et 2020, 927 logements ont été mis en service.

Logements mis en service 2018-2020	Nombre de logements
Barberaz	88
Barby	16
Bassens	119
Challes-les-Eaux	16
Chambéry	269
Cognin	37
La Motte-Servolex	71
La Ravoire	156
La Thuile	4
Le Châtelard	6
Saint-Alban-Leysse	122
Saint-Cassin	7
Verel-Pragondran	9
Vimines	7
<b>Total</b>	<b>927</b>

Logements mis en service par année	Nb total de lgts conventionnés du parc public	Dont nb de lgts non accessibles	Dont nb de lgts accessibles	Dont nb de lgts accessibles et adaptés
2018	379	33%	62%	6%
2019	284	19%	72%	8%
2020	264	24%	64%	12%
<b>Moyenne 2018-2020</b>	<b>927</b>	<b>26%</b>	<b>65%</b>	<b>8%</b>

### Engagements des bailleurs sociaux

Au-delà du recensement de l'offre, les trois bailleurs locaux présents sur le territoire de Grand Chambéry (Cristal Habitat, Savoissienne Habitat, OPAC Savoie) s'engagent pour le logement accessible et adapté à une augmentation du nombre de logements accessibles et la prise en compte du vieillissement.

Ainsi, concernant l'augmentation du nombre de logements accessibles, Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoissienne Habitat, en tant que principaux bailleurs actifs sur le territoire et détenant 94% du parc social, ont réalisé leur convention d'utilité sociale (CUS). Ce document stratégique précise la politique de l'organisme pour la période 2019-2025. Grand Chambéry s'est associé à cette démarche et a souhaité en être signataire.

Dans ces CUS, les bailleurs sociaux se sont engagés sur une augmentation du parc de logements accessibles, notamment au sein du parc social existant.

En matière de prise en compte du vieillissement, Cristal Habitat et l'OPAC de la Savoie se sont engagés dans une démarche de labellisation Habitat Senior Services.

### III - L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS

La loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 « habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées » a créé les agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ainsi qu'un certain nombre de décrets sont venus apporter des précisions concernant ces agendas d'accessibilité programmée à produire.

#### III.1. Le cadre bâti

En septembre 2015, la communauté d'agglomération Chambéry métropole avait élaboré et déposé auprès du Préfet un agenda d'accessibilité programmée pour le cadre bâti concernant 6 ERP (Le Phare, la Patinoire de Buisson Rond, le gymnase Boutron II, la piscine de Buisson Rond, les locaux associatifs « pôle santé » de Mérande, le Stade Nautique) sur une durée de 3 ans (2016-2017-2018). Il avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 27 novembre 2015.

En septembre 2015, la communauté de communes « Cœur des Bauges » avait également déposé son agenda d'accessibilité programmée pour 4 ERP (le gymnase du Châtelard, la Chartreuse d'Aillon, les vestiaires de football de Lescheraines, le centre de vacance du Sorbier). Son plan d'action qui prévoyait deux périodes de travaux (2015-2017 et 2018-2020) avait été approuvé le 26 novembre 2015.

##### ➤ **Éléments de bilan de l'Ad'ap**

Parmi les 6 établissements propriété de Grand Chambéry qui avaient fait l'objet de l'Ad'ap, 4 ont fait l'objet de travaux parfois conséquents et ont été rendus accessibles : patinoire de Buisson Rond, piscine de Buisson Rond, gymnase de Boutron II et Le Phare.

Les travaux de mise en accessibilité de la Chartreuse d'Aillon consistent en la création d'une place de stationnement adaptée. Ces travaux seront intégrés au projet de parking plus global dont l'aménagement vise à améliorer la sécurité aux abords du site en permettant une dépose bus sans retournement, en créant des places de stationnement pour les véhicules légers et à requalifier les abords sur le plan paysager.

Le projet sera mené en 2022 – 2023.

##### ➤ **Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond**

Des travaux importants ont été effectués sur la piscine de Buisson Rond en 2020 et 2021. En plus des améliorations énergétiques liées au remplacement des baies vitrées, du système de traitement de l'air et le remplacement de l'éclairage, des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité ont aussi été réalisés.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité, les travaux suivants ont été effectués :

- un nouveau hall d'entrée plus spacieux et moins encombré pour une meilleure lisibilité des espaces et des directions pour le public
- des caisses plus grandes et mieux adaptées aux fauteuils
- le réaménagement des vestiaires y compris la création de 2 cabines PMR

- un accès direct au bassin par un pédiluve en pente douce pour les fauteuils
- l'escalier menant aux vestiaires publics est plus lumineux et a été mis aux normes d'accessibilité
- l'amélioration fonctionnelle des paliers intermédiaires : suppression des marches descente/montée
- des appuis pour aider l'entrée dans l'eau dans le petit bassin
- la réfection complète de l'escalier extérieur pour une meilleure lisibilité de l'accès à l'entrée de la piscine.

➤ **Nombre d'ERP du cadre bâti accessibles**

Etablissements référencés	Bâtiments accessibles	Bâtiments non accessibles *
25	23	2
<b>% des surfaces</b>	98 %	2 %

\*Musée Chartreuse d'Aillon, bâtiment stade de neige de la Station Margériaz

➤ **Communication externe sur l'accessibilité aux ERP de Grand Chambéry**

En 2021, Grand Chambéry a poursuivi le travail de structuration des données sur ses ERP dans une optique de dématérialisation. L'intégration des données sur la plateforme Accès libre sera effective en 2022.

Accès au site : <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>



## 3.2. La voirie

La loi du 11 février 2005 prévoit la réalisation de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), ainsi que des schémas directeurs d'accessibilité des services de transports publics.

Le diagnostic ainsi que l'élaboration du schéma d'accessibilité sont de la compétence des communes et non de la Communauté d'agglomération, sur l'ensemble des voiries situées sur le territoire communal (y compris voiries d'intérêt communautaire).

### ➤ **Travaux réalisés en 2021 : 13 aménagements sur 5 communes**

- **Commune de Barby :**
  - Rue du Prédé : aménagement de la rue du Prédé et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Rochettes » sur la commune de Barby (montant de l'opération 196 251.12 € TTC),
  - Avenue René Cassin : création d'une traversée piétonne sur l'avenue René Cassin (montant de l'opération 34 273.20 € TTC).
  
- **Commune de Chambéry :**
  - Avenue de la Grande Chartreuse : aménagement de l'avenue, sécurisation des carrefours, mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Pradel", sécurisation des cheminements piétons et création d'une bande cyclable sens montant (montant de l'opération 328 520.40 € TTC),
  - Rue Jean-Pierre Veyrat : reprise de la structure de la chaussée supportant le trafic des 4 lignes chronos du réseau de bus Synchro, déplacement et mise en accessibilité de l'arrêt "Les Halles" (montant de l'opération 151 845.60 € TTC),
  - Place de la gare – 2<sup>ème</sup> tranche : requalification en lien avec le PEM depuis le carrefour avec la rue du Maréchal Leclerc jusqu'à l'entrée du parking Effia (montant de l'opération 300 000.00 € TTC),
  - Aménagement du parking de covoiturage sur la ZAC Cassine (montant de l'opération 233 012.05. € TTC),
  - Avenue de Lyon : modification du carrefour à feux avenue de Lyon / chemin du Biollay pour sécuriser les flux cycle (montant de l'opération 29 596.80 € TTC),
  - Avenue de Lyon : sécurisation des traversées piétonnes fréquentées par les enfants de l'école élémentaire du Haut Maché (montant de l'opération 18 533.48 € TTC),
  - Avenue des Landiers : Aménagement des continuités piétonne et cyclable entre l'allée des Blachères et l'entreprise Dispano (montant de l'opération 73 566.00 € TTC).
  
- **Commune de Jacob-Bellecombette :**
  - RD7/Rue Edouard Pailleron : sécurisation du carrefour et de la traversée piétonne et création d'une continuité cyclable (montant de l'opération 60 000.00 € TTC).
  
- **Commune de La Ravoire :**
  - Rue Kleber : Création d'une continuité piétonne, sécurisation et mise en accessibilité de la traversée piétonne (montant de l'opération 46 891.18 € TTC),
  - Rue Charlety : Création d'une traversée piétonne accessible (montant de l'opération 2 747.15 € TTC).
  
- **Commune de La Motte-Servolex:**
  - Avenue René Cassin : aménagement cyclable et mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Douane" (montant de l'opération 165 704.40 € TTC).

NB : Les montants d'opération indiqués n'intègrent pas seulement des travaux de mise en accessibilité, mais aussi l'opération globale d'aménagement.

➤ **Etudes en cours : 15 études en cours concernant 8 communes**

- Communes de Barberaz – La Ravoire :
  - Route de Challes : requalification totale de la route départementale n°1006 entre la Garatte et la Trousse.
- Commune de Bassens :
  - Rue de la Croix : étude de faisabilité pour la sécurisation du carrefour rue de la Croix/rue de l'Eglise/ rue Centrale, pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Bassens centre".
  - Rue de Gonrat : aménagement de la rue de Gonrat, sécurisation des traversées piétonnes et cyclables, calibrage de la voirie et mise en accessibilité des cheminements piétons.
- Commune de Chambéry :
  - Boulevard de Bellevue : sécurisation des cheminements des modes actifs, mise en conformité des arrêts bus
  - Faubourg Reclus : déplacement des arrêts « Reclus » au niveau du débouché de la passerelle piétonne du parking Cassine
  - Rue Aristide Bergès : mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Borson" et création d'une piste cyclable
  - Avenue Jean Jaurès : mise en accessibilité de l'arrêt de bus "Sécurité Sociale" et création de bandes cyclables
  - Avenue des Landiers : mise en accessibilité des arrêts de bus "Le Carre" et "Pagnon" et création de bandes cyclables
- Communes de Chambéry / Voglans :
  - Etude du parking de covoiturage de Villarcher en lien avec le projet AREA
- Commune de La Ravoire :
  - Route d'Apremont : sécurisation du carrefour du Bois Noir,
  - Route d'Apremont : sécurisation du carrefour avec la rue de la Villette, au droit de l'accès au Collège,
  - Avenue du Pré Renaud : aménagement d'un carrefour à feux avec la rue Richelieu et traversées piétonnes sécurisées.
- Commune de Saint-Alban-Leyse :
  - Rue du Granier : mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Perrot » et sécurisation du carrefour avec la rue de Perrot et des liaisons piétonnes.
- Communes de Saint-Alban-Leyse / La Ravoire :
  - Pont de la Trousse: réhabilitation de l'ouvrage et continuité de la voie verte en rive droite de la Leyse
- Commune de Saint-Baldoph :
  - Rue du Chanay / Route d'Apremont : étude de sécurisation du carrefour et des continuités piétonnes,
  - Route d'Apremont : requalification de la route entre le carrefour des Crauses et le carrefour des Commerces.

➤ **Mise en conformité des feux tricolores**

Pour les personnes mal voyantes ou non voyantes, un dispositif sonore indiquant la couleur du feu et la traversée piétonne équipe actuellement 27 carrefours sur 57 relevant de la compétence de Grand Chambéry.

### 3.3. Les transports

#### ➤ **Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée des services de transports en commun de l'agglomération chambérienne**

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des transports publics pour les personnes handicapées et ses décrets d'application ont permis un assouplissement de la loi du 11 février 2005.

Au vu de la restructuration du réseau de transports urbains, une prorogation d'un an du dépôt du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP), soit au plus tard le 26 septembre 2016, avait été accordée par le Préfet de la Savoie suite à la demande de la communauté d'agglomération.

Le projet de SD-ADAP des services de transports en commun de Grand Chambéry a recueilli un avis favorable de la Commission intercommunale pour l'accessibilité du 2 mai 2016 puis a été approuvé par le Conseil communautaire de Grand Chambéry du 13 juillet 2016 et enfin a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 17 janvier 2017.

La réalisation de ce document s'est inscrite dans une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés, et notamment les services de l'Etat et les membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité dont font partie les associations représentant les personnes handicapées.

Conformément au cadre réglementaire, le projet de SD-ADAP comporte **quatre actions** :

- la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires,
- l'accessibilité du matériel roulant,
- la formation des personnels (conducteurs, agents d'accueil...) en lien avec les usagers en situation de handicap,
- l'information adaptée des usagers.

Un bilan est réalisé chaque année et porté à la connaissance de la Commission intercommunale pour l'accessibilité (rapport annuel relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports urbains).

#### **Les arrêts de bus**

Une proposition de programmation sur la base des arrêts prioritaires a été validée en Commission Intercommunale pour l'accessibilité du 25 septembre 2017. Cette programmation est ajustable pour tenir compte des contraintes et arbitrages budgétaires, de l'adaptation de la programmation à la réalité des besoins ainsi que des coûts réels des aménagements livrés.

En 2021, **14 quais ont été aménagés**, portant le nombre de quais bus aménagés à 315 sur un objectif à terme de 458.

Ont été réalisés notamment les arrêts Rochettes à Barby, Cassine Gare, Châtaigneraie Hôpital Chambéry, Landiers Nord et Douanes à Chambéry ou encore Servolex à La Motte-Servolex.

**Programmation prévisionnelle des aménagements de quais de bus (actualisée en décembre 2021)**

	<b>Nombre de quais aménagés par an</b>	<b>Total cumulé de quais aménagés</b>	<b>Pourcentage de quais aménagés</b>
2007	1	1	0,2%
2008	4	5	1,1%
2009	4	9	2,0%
2010	31	40	8,7%
2011	25	65	14,2%
2012	25	90	19,7%
2013	28	118	25,8%
2014	33	151	33,0%
2015	25	176	38,4%
2016	45	221	48,3%
2017	17	238	52,0%
2018	35	273	59,6%
2019	21	294	64,2%
2020	7	301	65,7%
2021	14	315	68,8%
2022	42	357	77,9%
2023	29	386	84,3%
2024	19	405	88,4%
2025	15	420	91,7%
2026	18	438	95,6%
2027	12	450	98,3%
2028	8	458	100,0%
2029	0	458	100,0%
2030	0	458	100,0%

Les impossibilités techniques avérées identifiées et qui ont fait l'objet d'une autorisation par la Préfecture de Savoie (largeur de quai réduite par manque de place disponible) sont les suivantes :

- Tessonnière à La Motte-Servolex
- Stade Mager à Chambéry
- Bissières à Chambéry
- Muses galantes à Jacob-Bellecombette
- Ancolies à Jacob-Bellecombette

**Au 31 décembre 2021, 315 quais répondent déjà aux règles d'accessibilité** soit 68.8% de l'objectif total et sont situés sur 16 communes, principalement en zone urbaine.

***Le service de substitution***

Ce service de substitution est intégré à l'actuel contrat de délégation qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2024.

***Le matériel roulant***

100% des bus sont accessibles conformément à la réglementation nationale en vigueur et ce depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Cela représente 86 véhicules dont 12 bus neufs mis en service début 2019.

Grand Chambéry poursuit le renouvellement de son parc de bus : l'achat de 10 bus est prévu au contrat de délégation à partir de 2022.

### ***La formation du personnel Synchro Bus***

A chaque embauche, quel que soit le service, les nouveaux agents reçoivent un livret d'accueil et un point est fait sur la démarche qualité de l'entreprise et sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Chaque année, une formation "Accueil des voyageurs en situation de handicap" est réalisée par l'Association des Paralysés de France. En 2021, 17 agents ont été formés pour un coût total de 3 574.70 euros.

Les nouveaux conducteurs sont formés à l'utilisation des rampes PMR présentes sur tous les bus. Un essai de sortie de la rampe PMR est réalisé systématiquement à chaque prise de service.

Un accompagnement individuel est mis en œuvre systématiquement suite à une non-conformité constatée via les contrôles réguliers de la qualité de service.

Enfin, une sensibilisation au handicap et un exercice d'accostage aux arrêts sur le réseau sont réalisés pour tous les conducteurs lors de la formation FCO (formation continue obligatoire tous les 5 ans).

### ***L'information aux usagers***

Le personnel Synchro Bus est sensibilisé au signalement des éventuels dysfonctionnements :

- du matériel embarqué pour l'information voyageurs à bord des bus (bandeau lumineux, annonce sonore à l'intérieur ou à l'extérieur des bus, écran TFT),
- des mobiliers connectés (BIV, E-Papers, DAT, écran, Totem).

De nouveaux e-papers ont été installés depuis 2020. Ces tablettes numériques affichent le temps d'attente avant l'arrivée des prochains bus. Elles disposent d'une annonce sonore à destination des usagers malvoyants. 34 arrêts en sont maintenant équipés.

Pour mémoire, le réseau dispose aussi des équipements suivants :

- Un site internet et une application mobile accessibles,
- L'information sonore et visuelle à bord des bus et à l'extérieur des bus,
- L'information sonore et visuelle sur les quais au niveau des bornes d'information voyageurs,
- 6 distributeurs automatiques de titres de transports (DAT) accessibles.

Le nouveau site web utilise la norme W3C qui permet d'être lisible par les outils des personnes malvoyantes. Un projet d'optimisation du contenu du site est en cours pour qu'il soit intégralement accessible (données des arrêts accessibles dans le plan interactif, description textuelle des images...).

### **Service de transport dédié de porte à porte**

Le service Synchro Access' offre aux personnes à mobilité réduite un service de porte à porte sur réservation au sein des différentes communes de Grand Chambéry.

En 2021, 18 780 trajets ont été réalisés (contre 15 924 en 2020 et 24 108 en 2019).

On décompte 767 clients adhérents, dont 374 clients actifs (ils font au moins une course dans l'année).

Ces clients actifs font en moyenne 46 courses par an.

Depuis la Loi d'Orientation et des Mobilités, dite loi LOM, ce service est généralisé aux personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention "Invalidité" sans passage devant une commission médicale.

Sur le territoire de Grand Chambéry, ce service est élargi à d'autres ayants-droits, conformément au règlement du service. Ainsi, les dossiers de demandes d'accès sont instruits au préalable par une commission technique composée notamment d'un représentant de la direction de la mobilité, du référent accessibilité de Grand Chambéry et du médecin référent, et est présidée par le Vice-Président en charge de la mobilité.